



3 rue du Clos Pascal
25190 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. : 03 81 37 02 78
Mail : contact@doubsdessoubre.fr
<https://doubsdessoubre.fr/>
SIRET 200 094 852 00015

EPAGE DOUBS DESSOUBRE

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL DU MARDI 07 MARS 2023

Salle Communauté de communes Doubs Baumoï – BAUME LES DAMES– 19h

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 07 Mars, à 19h00, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Baume-les-Dames, Salle du conseil de la Communauté de communes Doubs Baumoï, sous la présidence de Monsieur CUCHEROUSSET François.

Présents :

Titulaires : François CUCHEROUSSET, Michel DEVILLERS, Jean-Claude JOLY, Dominique BERNARD, Michel BERNARDOT, Yves Marie PARENT, Jérôme RENAUD, Dominique MESNIER, Claude DALLAVALLE, Christian METHOT, Denis LEROUX

Suppléants : Raphaël PEQUIGNOT

Absents excusés : Damien CARTIER, Régis LIGIER, Anthony MERIQUE, Gilles ROBERT, Thierry VERNIER

Absents non excusés : Pascal STUDER, Vincent COURTY, Daniel PRIEUR, Gérard TIROLE

Procurations : Gilles ROBERT à Jérôme RENAUD

Secrétaire : Dominique MESNIER

9 présents délégués EPCI et 1 pouvoir : 10 voix

3 présents délégués CD25 : 12 voix

Ordre du jour

1. Approbation du Compte administratif 2022
2. Approbation du Compte de gestion 2022
3. Affectation des résultats de l'exercice 2022
4. Budget primitif 2023
5. Délibération fongibilité des crédits
6. Délibération générale demande de subvention
7. Délibération participation PNR Doubs Horloger
8. Délibération remboursement prêt relais
9. Programme 2023
10. Informations diverses

Approbation du PV de la séance précédente

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 Février 2022.

Désignation du secrétaire de séance

M. Dominique MESNIER est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte administratif 2022

Le Président, M. CUCHEROUSSET, quitte la séance.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Compte administratif 2022 :

	Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	77 095.87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	398 882.74 €
65	Autres charges gestion courante	7 658.23 €
66	Charges financières	731.62 €
042	Opération d'ordre	49 866.77 €
		534 235.23 €

	Recettes de fonctionnement	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	170 790.41 €
70	Mise à dispo personnel	16 506.00 €
74	Dotations et participations	607 312.70 €
75	Autres produits gestion courante	3 319.68 €
77	Produits exceptionnels	54.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	19 513.45 €
		817 496.24 €

	Dépenses investissement	Réalisé 2022
2031/2051	Frais d'étude/Concessions	37 874.40 €
21311	Bâtiments administratifs	139 097.52 €
2158/21838	Matériel divers	3 461.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €
16	Emprunt	5 522.51 €
45411	Travaux pour le compte de tiers	
	02 La Voyèze	466 179.90 €
	03 Ruisseau Sancey	21 348.00 €
	04 Dessoubre amont	36 450.00 €
	05 Reverotte Lot 1	39 732.00 €
	06 Reverotte Lot 2	31 530.00 €
	07 Barrage des Pipes	7 470.00 €
	08 Audeux	7 770.00 €
	09 Ruisseau Noël Cerneux	20 220.00 €
458	Scierie des Noues	149 172.29 €
040	Opération ordre entre sections	19 513.45 €
		985 341.07 €

	Restes à réaliser Dépenses investissement	195 603.33 €
--	--	---------------------

	Recettes investissement	Réalisé 2022
10222	FCTVA	11 296.68 €
1068	Excédents de fonctionnements	79 989.23 €
13	Subventions reçues	10 812.00 €
1641	Emprunts	440 000.00 €
21	Immos corporelles	0.00 €
23	Immos en cours	0.00 €
45412	Travaux pour le compte de tiers	
	01 Fleurey NG - FCTVA	76 439.00 €
	02 La Voyèze	220 229.80 €
	03 Ruisseau Sancey	43 781.00 €
	04 Dessoubre amont	0.00 €
	05 Reverotte Lot 1	20 582.00 €
	06 Reverotte Lot 2	0.00 €
	07 Barrage des Pipes	0.00 €
	08 Audeux	9 994.00 €
	09 Ruisseau Noël Cerneux	16 176.00 €

4582	Opération sous mandat Scierie des N	70 928.00 €
28	Amortissements	49 866.77 €
		1 050 094.48 €

	Restes à réaliser Recettes investissement	5 178.00 €
--	--	-------------------

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation Compte de gestion 2022

Après examen des titres recouverts et des mandats émis, contrôle du Compte de Gestion dressé par Monsieur le Comptable du trésor et Receveur de l'EPAGE pour l'exercice 2022, **Le Comité syndical, valide à l'unanimité** le Compte de Gestion 2022.

Fonctionnement	Réalisé 2022
Recettes	817 496.24 €
Dépenses	534 235.23 €
Excédent	283 261.01 €
Résultat 2021	249 901.68 €
Résultat 2022	533 162.69 €

Investissement t	Réalisé 2022
Recettes	1 050 094.48 €
Dépenses	985 341.07 €
Excédent	64 753.41 €
Résultat 2021	-79 989.23 €
Résultat 2022	-15 235.82 €

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2021	Virement à la Section d'investissement au titre de l'affectation du résultat 2021	Résultats de l'exercice 2022	Restes à réaliser au 31/12/2022	Reports nets	Besoin de financement 2022
Section d'investissement	-79 989.23 €		64 753.41 €	-195 603.33 € 5 178.00 €	-190 425.33 €	-205 661.15 €
Section de fonctionnement	249 901.68 €		283 261.01 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section).

Le Comité syndical, affecte à l'unanimité ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	283 251.01 €
Résultats antérieurs reportés	249 901.68 €
Résultat à affecter	533 162.69 €

Résultat d'investissement	-15 235.82 €
Solde des Restes à réaliser	-190 425.33 €

Besoin de financement D 001	-205 661.15 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	205 661.15 €
Affectation en fonctionnement R 002	327 501.54 €

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

4. Budget primitif 2023

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023, tel que présenté en ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	BP 2023
----------------------------	---------

011	Charges à caractère général	526 909.54 €
012	Charges de personnel	509 350.00 €
65	Autres charges gestion courante	44 900.00 €
66	Charges financières	2 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	359 903.00 €
042	Opération d'ordre	270 000.00 €
		1 713 062.54€

	Recettes de fonctionnement	BP 2023
013	Atténuations de charges	286 681.00 €
70	Remboursement frais par tiers	1 500.00 €
74	Dotations et participations	883 580.00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 800.00 €
77	Neutralisation amortissements	180 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	29 000.00 €
002	Résultat reporté	327 501.54 €
		1 713 062.54 €

	Dépenses investissement	BP 2023
2031-2051	Frais études	65 000.00 €
204	Subv d'équipement versé	180 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	205 604.00 €
16	Emprunt	238 500.00 €
45411	Opérations pour le compte de tiers	
	15 Suivi Fleurey Neuf Gouffre	27 000.00 €
	02 La Voyèze	90 000.00 €
	03 Ruisseau de Sancey	60 000.00 €
	04 Dessoubre amont	27 000.00 €
	05 Reverotte Lot 1	45 000.00 €
	06 Reverotte Lot 2	3 000.00 €
	07 Barrage des pipes	37 000.00 €
	08 Audeux	35 000.00 €
	09 Ruisseau de Noël Cerneux	40 000.00 €
	10 Bremoncourt	50 000.00 €
	11 Theusseret	120 000.00 €
	12 Moulin du Plain	40 000.00 €
	13 Cusancin Lot 1	100 000.00 €
	14 Cusancin Lot 2	80 000.00 €
458	Scierie des Noues	27 000.00 €

040	Opération d'ordre entre sections	209 000.00 €
001	Résultat négatif reporté	15 235.82 €
	RAR	195 603.33 €
	Total	1 889 943.15 €

	Recettes investissement	BP 2023
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	205 661.15 €
13	Subventions	162 233.00 €
16	Emprunt	0.00 €
10222	FCTVA	25 000.00 €
021	Virement de la section fonctionnement	359 903.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	270 000.00 €
45411	Opération pour le compte de tiers – recettes	
	01 Fleurey Neuf Gouffre	180 000.00 €
	02 La Voyèze	242 302.00 €
	03 Ruisseau de Sancey	35 000.00 €
	04 Dessoubre amont	15 750.00 €
	05 Reverotte Lot 1	26 250.00 €
	06 Reverotte Lot 2	
	07 Barrage des pipes	21 583.00 €
	08 Audeux	20 417.00 €
	09 Ruisseau de Noël Cerneux	33 333.00 €
	10 Bremoncourt	20 833.00 €
	11 Theusseret	120 000.00 €
	12 Moulin du Plain	40 000.00 €
	13 Cusancin Lot 1	41 666.00 €
	14 Cusancin Lot 2	33 333.00 €
	15 Suivi Fleurey NG	15 750.00 €
4581	03 Scierie des Noues	15750.00 €
	RAR	5 178.00 €
		1 889 943.15 €

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

5. Délibération fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors

de sa plus proche séance. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au Comité syndical.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la fongibilité des crédits, à savoir la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

6. Délibération générale demande subvention

En prévision du dépôt des dossiers de demandes d'aides, et en vue de prévoir toutes demandes de subventions aux organismes partenaires, **le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **Acte** le fait de solliciter des aides auprès du FEDER, FEADER, Conseil départemental, Conseil régional Bourgogne Franche comté, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ; PNR du Doubs Horloger ; et tous autres organismes financeurs.
- **Autorise** M. le Président à effectuer toutes démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions et des demandes de subventions correspondantes.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

7. Délibération participation PNR

Des conventions de partenariat ont été signées entre l'EPAGE et le PNR Doubs Horloger pour acter la participation financière du PNR sur certains projets, aussi afin d'établir les titres de recouvrements de ces subventions, **le Comité syndical,**

- **Valide les montants demandés au PNR Doubs Horlogers** à savoir :
 - 1 064 € à chaque année scolaire 2022-2023/ 2023-2024/ 2024-2025 dans le cadre du programme d'éducation des scolaires en faveur des milieux aquatiques
 - 10 742 € pour l'étude sur les Espèces exotiques envahissantes, à quoi il faudrait ajouter la participation de 10% sur le volet communication
 - 220 € pour la participation à l'adhésion annuelle à l'Association Rivière sauvage
Les montants seront demandés aux échéances définies dans les conventions.
- **Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ces conventions

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 4 (Denis Leroux)

8. Délibération remboursement prêt relais

Le président rappelle la délibération n° 2022-17 du 04 Octobre 2022, pour la contraction du prêt relais dans l'attente du retour des subventions attribuées par l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux de la Voyèze.

Les conditions de ce prêt prévoient la possibilité de remboursement anticipé.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à valider les remboursements anticipés en 2023 et 2024 dans la limite des montants prévus au Budget.
- **Autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ces remboursements de prêt.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

9. Programme 2023

L'ensemble des opérations, études et travaux prévus en 2023 sont présentés.

Il est détaillé projet par projet, l'état d'avancement et les perspectives.

Quelques projets sont discutés, et des précisions apportées.

- Pour les travaux de **restauration de la continuité au droit de la Voyèze**, M. Michel BERNARDOT demande s'il était possible de végétaliser la partie de la passe à poisson visible depuis le pont.

M. Anthony GUINCHARD répond que cela n'était pas prévu, mais que la question serait étudiée lors des travaux de végétalisation, un arbre tombé à proximité du cours d'eau pourrait par exemple être implanté sur zone pour masquer en partie la passe à poissons. Il précise par ailleurs que la reprise et finalisation des travaux devrait intervenir d'ici mi/fin mai pour une durée d'environ 1 semaine.

- Concernant le projet de **restauration des continuités écologiques du Dessoubre amont**, les propriétaires rencontrés ne paraissent pour l'heure pas favorables aux projets d'effacements proposés, ni d'ailleurs à aucune autre solution de rétablissement de la continuité écologique au droit de leurs seuils, pourtant situés sur des portions de cours d'eau classées en liste 2 au titre de la restauration des continuités écologiques, donc avec obligation réglementaire du rétablissement, quelle que soit la solution choisie. Un échange avec les services de l'Etat en début d'année a permis de remettre à l'ordre du jour la nécessité que les services de la DDT25 rappellent aux propriétaires leurs obligations ainsi que les dates butoir pour les mises en conformité, déjà dépassées.
- Pour ce qui concerne le projet de **restauration morphologique et des fonctionnalités de la Reverotte**, une animation foncière a permis la rencontre de tous les propriétaires, qui valident le projet sur leurs parcelles et sont d'accord pour la réalisation des travaux. Ceci permettra de travailler à la restauration de la totalité du linéaire de la rivière, soit 12 km. Ces travaux pourraient être réalisés en 2024 et s'achever la même année.

Pour rappel la Reverotte a été labellisée « Rivière sauvage » en 2022 pour une durée de 5 ans, sur les 2/3 de son linéaire. Les travaux sur l'ensemble du linéaire, estimés aujourd'hui à 600 000 €, permettront donc en outre une labellisation de toute la rivière.

- Le projet de **restauration morphologique et des fonctionnalités de l'Audeux** est également abordé. Il est rappelé que l'étude de dimensionnement des interventions à démarrer dès début 2021, l'animation foncière auprès d'environ 150 propriétaires est en cours et permettra de préciser les travaux qui pourront être réalisés, les 1ères opérations devraient donc être engagées en 2024.
- Un état d'avancement du **projet de restauration de la continuité écologique au droit du barrage des Pipes** est réalisé : des compléments géotechniques au droit du Moulin Sicard doivent être engagés au mois de mars/avril, malgré quelques difficultés à recruter une entreprise, afin de vérifier la stabilité des fondations au moment du comblement du canal. Un rencontre des propriétaires, avec la commune est prévue au mois d'avril, à cette occasion sera également discutée l'opportunité pour la commune de potentiellement acquérir les parcelles appartenant à M. BESANCON.
- Il est apporté une précision à propos des 2 études programmées en 2023 en ce qui concerne le Cusancin : pour la première, il s'agit d'une étude « classique » **de restauration morphologique et des fonctionnalités de la rivière du Cusancin** qui permettra de dimensionner, puis mettre en œuvre des opérations de restauration. Pour la seconde, il s'agit d'une étude qui concerne plus spécifiquement la **qualité de l'eau des rivières du bassin versant du Cusancin**, du fonctionnement hydrologique du bassin versant et des flux de pollutions à l'origine de la forte dégradation de la qualité de l'eau, en vue d'une concertation et de la mise en place, si cela est possible, d'actions d'amélioration.
- Enfin sont abordés les 2 projets de **restauration de la continuité écologique du Doubs franco-suisse** qui concernent le barrage du Theusseret et le seuil du Moulin du Plain, avec le possible démarrage des études de dimensionnement des travaux (avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau) d'ici la fin de l'année 2023 et qui pourraient pour le cas du Moulin du Plain potentiellement déboucher sur des travaux en 2024.

A la fin de cette présentation, il est rappelé l'échéance en cette année du 1^{er} PPI 2021-2023 arrivant à terme, et les échanges qui seront programmés en second semestre en ce qui concerne le futur PPI 2024-2026. Il est par ailleurs rappelé qu'en 2024, plusieurs travaux pourraient être réalisés : restauration de la Reverotte, travaux sur l'Audeux, travaux d'effacement du barrage des Pipes, et travaux d'effacement du seuil du Moulin du Plain.

Une première version du PPI 2024-2026 a été travaillée en fin d'année 2022 et sera mise à jour pour une présentation aux élus d'ici juin 2023. Il sera en outre proposé une prolongation par un PPI glissant des futures actions sur la période 2026-2029. Aux échanges autour du PPI, sera également intégrée une réflexion sur les besoins de financements de l'EPAGE au service des projets opérationnels sur la période 2024-2026. Le cabinet Analis Finances accompagnera l'EPAGE sur les capacités financières et la mise en oeuvre de ces besoins de financements.

M. Christian METHOT demande si des PPI glissants ne pourraient pas être mis en place pour avoir plus de visibilité.

M. Anthony GUINCHARD répond que cela est en effet tout à fait envisageable, et qu'il sera procédé ainsi dès les discussions qui concernent le PPI 2024-2026.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide les opérations inscrites au budget primitif qui constituent le programme d'actions de l'EPAGE pour l'année 2023 :

Suivi scierie des noues
Travaux La Voyèze : finalisation et avenant travaux
Etude AVPD PRO DLE 3 seuils Dessoubre amont
Suivi post travaux N+3 Fleurey Neuf Gouffre
Etude PRO DLE + fonctionnement hydro BV Reverotte Lot 1
Etude AVP PRO DLE + fonctionnement hydro BV Reverotte Lot 2
Etude AVPD PRO DLE restauration morphologique Audeux
Etude AVP restauration morphologique Ruisseaux de Sancey
Etude PRO DLE Barrage des pipes
Etude Cusancin Lot 1 - AVP PRO DLE restauration morphologique Cusancin
Etude Cusancin Lot 2 - fonctionnement hydrologique et qualité
Etude AVP PRO DLE seuil du Theusseret
Suivi pré-travaux seuil du Theusseret
Etude AVP PRO DLE Moulin du Plain
Etude AVP PRO DLE ruisseaux de Glère-Bremoncourt
Etudes complémentaires les Belles Seignes LIFE CLIMAT
Etude espèces exotiques envahissantes
Travaux espèces exotiques envahissantes
Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières
Etudes changement climatique
Etudes Ressources Karstiques Majeures
Etude thermie cours d'eau périmètre EPAGE
Cartographie habitats N2000 MOE + évaluation MAE
Cartographie milieux forestiers

- **autorise** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations et aux demandes de subvention auprès des organismes financeurs : AERMC, Région Bourgogne Franche Comté, Feader, Etat.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

10. Informations diverses

Judi 16 mars 2023 – 10h – Saint-Ursanne (Suisse) : Réunion du groupe technique binational qualité du Doubs franco-suisse à 10h dans les locaux de l'Office de l'environnement du Canton du Jura (12 Chemin du Bel'Oiseau 2882 Saint-Ursanne). *Réunion le matin, déjeuner restaurant à la charge des participants, puis visite des travaux de contournement de la centrale hydroélectrique de Moulin Grillon et de revitalisation de la zone alluviale de la Lomenne (bras mort, mares, etc.)*

Samedi 18 mars – 9h – La Chaux de Fonds (Suisse) : Organisation d'une séance d'information Doubs franco-suisse avec les Parc Naturel Régional du Doubs (suisse), PNR Doubs Horloger et EPAGE à 9h. *Les*

thématiques abordées seront qualité de l'eau (volet agricole, assainissement, micropolluants), données piscicoles et gestion des débits (monitoring barragistes, commission pêche), aménagement des cours d'eau, ressource en eau et changement climatique (étude EPAGE DD, ISKAA).

Jeudi 23 Mars 2023 – 10h - Mairie de Pont les Moulins : Réunion sur la renaturation morphologique du Cusancin et de ses affluents

Mardi 04 avril 2023 – 9h – Besançon : Commission géographique Saône Doubs à 9h dans les locaux de la Cci du Doubs à Besançon en lien avec l'élaboration du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau et la révision du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique. *Matinée en plénière, déjeuner sur place, puis ateliers participatifs l'après-midi.*

Jeudi 27 avril 2023 – 19h – Sancey : Conférence des maires

Avril 2023 – Comité technique Doubs Dessoubre : Un comité technique sera programmé en avril prochain. *Ordre du jour pressenti : point d'avancement du contrat de territoire, étude changement climatique, étude pour la préservation des ressources karstiques majeures, etc*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.